

Contribution de Lucien PAVILLA

Partant du postulat qu'il s'agit du livre imprimé cette question suscite forcément la réflexion dans le monde des bibliothèques qui est celle de leur raison d'être face à la crise de l'économie du livre et à l'hégémonie du Web.

Avant de répondre à la question, il me paraît nécessaire de préciser la place d'une bibliothèque dans la chaîne du livre, qui est l'ensemble des opérations qui sont effectuées entre le moment où l'auteur produit son texte et le moment où le lecteur accède à ce texte au moyen d'un support matériel ou immatériel. Les principaux acteurs de cette chaîne sont : l'éditeur, le circuit de fabrication, le diffuseur, le distributeur, la librairie et en bout de chaîne la bibliothèque.

La caractéristique principale de ce dispositif est que l'ensemble de ces intervenants sont liés entre eux, l'action de l'un à des répercussions sur les autres.

Face à la persistance de la crise économique, l'omniprésence, voire l'omnipotence des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'évolution des pratiques culturelles à la culture proprement numérique et à la dématérialisation des collections et des services, on peut dire que les bibliothèques sont à un nouveau tournant.

Malgré les efforts consentis par l'Etat depuis les lois de décentralisation, nous nous apercevons des difficultés que vivent les bibliothèques aujourd'hui et singulièrement celles de Martinique. Des questions se posent : **les bibliothèques publiques ont-elles un avenir, quelles perspectives peuvent-elles avoir, et quelle attitude observer face au numérique et au décloisonnement de l'information ?**

La révolution numérique en général et l'avènement du livre dématérialisé en particulier touchent l'ensemble de cette chaîne. Les acteurs y gagneraient à se rencontrer pour envisager ensemble les changements auxquels ils sont confrontés - faut-il encore qu'il y ait une structure pour organiser ces rencontres. La création d'une agence régionale du livre à l'échelle de la Martinique me paraît fondamentale. Les métiers du livre sont en effet appelés à évoluer fortement pour se maintenir quand les fondamentaux restent et que les techniques se renouvellent.

Alors !

Quelles sont les conséquences de la crise du livre sur les bibliothèques publiques ?

Le scepticisme pourrait trouver ses fondements dans un certain essoufflement des établissements culturels dont le développement tend à stagner voire régresser tant en termes d'investissement politique que de fréquentation des publics. Les pouvoirs publics n'hésitent pas en effet à investir pour bâtir de belles bibliothèques, mais, hésiter à leur donner les moyens de fonctionner est un non-sens économique. Le développement de la lecture est pour beaucoup d'élus l'affaire de l'école. La réduction de la fracture numérique repose sur des Cyberbases le plus souvent distinctes des bibliothèques. La lutte contre l'illettrisme s'appuie principalement sur des dispositifs d'actions sociales dans lesquels il est rare que l'on songe à insérer les bibliothèques même si elles le souhaitent. Dans les communes, les bibliothèques ne sont pas toujours incluses dans les Directions de l'action culturelle, et quand elles le sont, elles ne sont pas forcément dotées de personnels qualifiés (même si je suis bien placé pour reconnaître l'effort du Conseil général pour la formation des agents de cette collectivité et en tant que formateur, la forte implication du CNFPT), ni d'un budget de fonctionnement répondant à la norme.

Par ailleurs, les rapporteurs Christian COINTAT et Bernard FRIMAT de la commission des lois du Sénat précisent dans leur rapport publié en 2011 : « ... que les communes de Martinique et de Guadeloupe souffrent d'une situation financière fragile voire dégradée qui obère leurs capacités d'investissement alors même qu'elles connaissent un retard par rapport à l'hexagone en matière d'équipements publics locaux. Difficultés marquées par de lourdes dépenses de personnel souvent contractuel, alors que leurs ressources fiscales sont faibles du fait d'une identification insuffisante des bases fiscales et des difficultés de recouvrement de l'impôt local ».

Enfin, l'exposé du rapport de l'inspection générale des bibliothèques va dans le même sens : « Peu insérées dans les politiques culturelles locales, les bibliothèques publiques de la Martinique subissent les conséquences des difficultés budgétaires des collectivités territoriales. Ce double handicap pèse également sur le principal acteur du développement de la lecture publique sur l'île, le Conseil général ».

Cette situation financière affecte donc considérablement le fonctionnement des bibliothèques : faibles budgets d'acquisition et très peu de professionnels de catégorie A et B, essentiellement des catégories C souvent en qualité de responsable. Là où il est recommandé 2 euros par habitant on s'aperçoit que nous atteignons difficilement 0,4, 0,5 euros par habitant d'après l'étude menée en 2008 par la BDP Martinique sur le développement de la lecture.

Eh bien, dans ce contexte de crise économique, mais aussi de crise culturelle et des valeurs, oui le livre imprimé à un avenir s'il se couple avec l'ère numérique et les bibliothèques ont plus que jamais un rôle essentiel à jouer, car elles ont cessé d'être uniquement des lieux de conservation du patrimoine.

Quelles perspectives ?

Pour celles-ci, j'ai limité mon propos à 4 scénarios

- **Celui de se positionner** comme levier du développement social de l'individu et la question de médiation a toute son importance, il faut absolument miser

sur le citoyen c'est-à-dire la population à desservir, car cette population a des besoins (espace emploi-formation, espace réservé à l'autoformation, apprentissage de la langue...).

- **De s'affirmer** comme un lieu de consommation de masse apte à transformer les individus en citoyens éclairés, membres de l'espace public (BD, jeux vidéo, VOD, albums, fiction...). cette idée d'hyper consommation constitue une révolution pour les bibliothèques, les citoyens ne cherchent plus à posséder le document mais son usage immédiat quel que soit le moyen.

- **Celui du tout informationnel**, l'information accessible à chacun depuis son domicile doit être bonifiée par le bibliothécaire. Le public rencontrera inévitablement des difficultés pour sélectionner une information pertinente dans la surabondance de l'information qui s'offre à lui, ce peut-être un soutien à la recherche sur Internet parce que le bibliothécaire est formé pour maîtriser les logiques cachées des moteurs de recherche. On peut imaginer que le dialogue ne se fasse non plus seulement dans les murs mais aussi à distance.

- **Et enfin**, l'idée du numérique et du décloisonnement de l'information qui permet d'envisager la bibliothèque comme un centre de ressources et surtout comme le seul lieu d'accès gratuit à l'information est à considérer.

L'évolution des pratiques culturelles et l'hégémonie du Web nous amène à dire qu'aujourd'hui, la culture proprement numérique doit investir les bibliothèques ; ce qui n'est pas le cas en Martinique. Certains diront qu'il y a des avancées, certes, et elles ont eu le mérite de trouver une volonté politique, mais elles ne sont pas suffisantes car le développement de l'information numérique est très rapide. Les attentes et l'expérience du numérique apparaissent de manière très nette dans la dernière étude sur les pratiques culturelles des Français. En 2009, 6 ménages sur 10 accèdent à l'Internet, ce qui représente 63% de la population de plus de 13 ans, notamment pour effectuer des recherches d'information. Ce chiffre est comparable en Martinique selon l'Observatoire des Usages Internet aux Antilles - Médiamétrie (l'OUIA).

Toutefois, un récent sondage fait par la « Société d'études de marketing et de sondages dans les DOM » montre un certain recul en 2012 par rapport à 2009. Selon ce sondage, 56% des foyers martiniquais déclarent être munis d'une connexion internet à domicile. A l'évidence, c'est l'évolution rapide du marché du numérique qui explique ce recul. Les usages évoluent très vite, bien plus vite que le taux d'équipement. Le dimensionnement des réseaux ne répond peut-être pas à la demande.

De plus, le développement de la dématérialisation des collections et des services bouleverse l'organisation des bibliothèques. Dans ce contexte, les bibliothécaires sont amenés à travailler dans

une logique de gestion de flux plutôt que de collections. Aujourd'hui, l'évaluation ne se fait pas seulement sur la fréquentation et le prêt, mais surtout sur le nombre de visiteurs du SID.

Alors, pour fidéliser et élargir leurs publics, toucher ainsi les communautés d'intérêts, les bibliothèques sont dans l'obligation de prendre en compte ces notions d'automatisation, de réseaux sociaux, d'accès à distance.

A cet égard, il existe un outil de gestion indispensable : c'est le SID (système d'information documentaire). En trente ans, nous sommes passés d'une organisation mécanique avec les premiers SIGB (système intégré de gestion de bibliothèque), à une organisation que j'ai qualifiée de virtuelle avec l'arrivée du portail documentaire, véritable bibliothèque en ligne. Ce nouvel outil permet aux bibliothèques de franchir une étape décisive.

Le SID apporte souplesse pour organiser l'activité au quotidien et gérer aussi bien les fonds physiques que numériques.

C'est aussi un formidable outil de médiation. La médiation, notamment numérique, n'est pas qu'une action de communication ; elle est surtout pour les bibliothèques un moyen supplémentaire et complémentaire pour capter l'attention des internautes, et produire et diffuser du contenu. Les bibliothèques publiques doivent réviser leurs pratiques pour garder une raison d'existence aux yeux du public volatil, et continuer à susciter l'intérêt voire créer une nouvelle dynamique autour des services et actions menées. Elles se doivent de changer pour capter l'attention de la population dans ce monde de l'infobésité qui fait émerger de nouveaux modèles et nouveaux usages d'accès. Cette image du « Temple du savoir » que nous nous sommes appropriés, synonyme d'austérité, de rectitude, de sérieux est dépassée. La société de l'information dans laquelle nous vivons est celle de la surabondance où le web sémantique, procédé qui favorise des méthodes communes pour échanger des données, tient une place prépondérante.

Nous sommes à l'ère de l'information collaborative, où tout est fait pour que l'internaute ait non seulement un accès facile à l'information, mais participe à son élaboration en la commentant et en l'enrichissant. Le rôle nouveau de la bibliothèque c'est justement de faciliter l'accès à cette infobésité par la curation de contenu, pratique qui consiste à sélectionner, éditer et partager les contenus les plus pertinents du Web pour une requête ou un sujet donné. Des outils en ligne nous donnent pour cela la possibilité de créer un espace ouvert offrant un accès aisé aux informations et permettant leur enrichissement ; un espace dans lequel l'internaute peut personnaliser son accès, ses choix ; une plate-forme qui favorisera l'échange direct entre utilisateurs. Une des questions essentielles qui se posent en filigrane est la place des catalogues dans le Web contributif. Des réponses sont à l'étude avec la modélisation conceptuelle des catalogues. Alors si nous suivons le chemin qui se dessine, oui les bibliothèques ont plus que jamais un avenir.

Il est important de souligner que ces nouveaux enjeux soulèvent la question de la formation des bibliothécaires à la médiation numérique, car c'est à ce niveau que se situe le cœur du métier aujourd'hui. Le bibliothécaire « gardien de livres » ou rattaché à des opérations essentiellement techniques est dépassé, il doit être au contact de l'utilisateur de façon virtuelle.

Pour conclure :

Oui, malgré la crise, si le livre imprimé n'est pas un support en voie de disparition, je l'ai dit plus haut, la bibliothèque est peut-être le maillon de cette chaîne capable de tirer le meilleur profit de l'ère numérique à la condition que les bibliothèques saisissent les nouveaux enjeux, que les pouvoirs publics aient la volonté politique de doter les établissements en moyens matériels et financiers, que les lois et règlements soient adaptés aux nouvelles pratiques afin de préserver les modèles économiques qui génèrent de l'emploi et que les réseaux de communication soient aptes à supporter l'évolution rapides des techniques.